

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018-05-01 - PROJET ÉDUCATIF DE LA VILLE DE GUJAN-MESTRAS

L'an deux mil dix-huit, le dix sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX

Chantal DABÉ donne procuration à Michelle LOUSSOUARN

André CASTANDET donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Nicole NUGEYRE donne procuration à Xavier PARIS

François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Sylviane STOME donne procuration à Jérémy DUPOUY

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Obligation réglementaire, le projet éducatif cité au deuxième alinéa de l'article L.227-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, est un document élaboré par la personne physique ou morale organisant les accueils collectifs de mineurs mentionnés à l'article R.227-1 du même Code.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

Il définit les objectifs de la collectivité en matière de temps libre et de loisirs et fixe les orientations et les moyens mobilisés pour son application.

Le projet éducatif précédent, qui datait de 2007 et ne concernait que les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, avait besoin d'être revu et amélioré.

C'est pourquoi, la direction Enfance-Jeunesse a élaboré un nouveau projet éducatif plus large en y intégrant la petite enfance, les accueils périscolaires et le Point Rencontre Animation Jeunes.

De nouveaux objectifs éducatifs tels que la mixité, la protection de l'environnement ou encore la découverte du territoire y ont été inscrits, tout comme les moyens mis à disposition pour permettre le bon fonctionnement des structures d'accueil.

Ce projet éducatif traduit donc la politique Enfance-Jeunesse de la Ville de GUJAN-MESTRAS en direction des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans, qui sont au cœur de ses préoccupations.

- Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet éducatif qui vous est présenté.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Publication le 24/05/2018
GUJAN-MESTRAS le 24/05/2018